



Maintien de la protection des avantages sociaux (MPAS)

Congé non payé ou Mise en disponibilité

URGENT—AGISSEZ DÈS MAINTENANT

Vous disposez de 60 jours à compter de la date du début de votre congé non payé ou de votre mise en disponibilité pour décider si vous souhaitez maintenir la totalité ou une partie de la couverture de vos avantages sociaux pendant cette période. Les paiements rétroactifs <u>ne seront pas</u> acceptés.

Votre employeur doit compléter ses sections en premier afin que vous soyez informé du montant total des primes à payer pendant votre congé autorisé. Vous devez remplir et signer toutes les pages que votre employeur vous a envoyées, même si vous pensez que votre congé ne durera que quelques semaines.

Si vous choisissez de maintenir votre couverture pour certains ou pour la totalité des avantages sociaux :

- Cochez et paraphez les cases des pages 2 et 3 correspondant aux avantages sociaux que vous souhaitez maintenir.
- Datez et signez la page 3 une fois que vous avez fait vos choix.
- Envoyez une copie des pages 2 et 3 de ce formulaire avec les paiements de vos primes à **Vestcor*** pour les régimes d'assurance-vie collective, d'invalidité de longue durée (ILD) et d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA). **Vestcor* exige des chèques postdatés mensuels ou des mandats postaux mensuels**.
- Envoyez une copie des pages 2 et 3 de ce formulaire avec les paiements de primes à votre employeur (bureau des RH/ Services de la paie) pour les régimes de soins médicaux, d'assurance voyage et de soins dentaires. Contactez votre employeur pour connaître les modes de paiement applicables.
- Consultez <u>Vestcor.org/maintien-protection</u> pour connaître la durée maximale de maintien de la couverture pendant un congé ou demandez l'information à votre employeur.
- Communiquez avec votre employeur dans les situations suivantes :
 - Si vous avez un changement dans la vie admissible (<u>Vestcor.org/adhesion-changement</u>).
 - Si vous devez vous absenter du travail pour plus de quatre mois à cause d'une maladie ou blessure.
- La garantie facultative pour maladie grave sera automatiquement maintenue. Si vous souhaitez interrompre la couverture ou l'annuler, vous devez appeler l'équipe des garanties facultatives de Croix Bleue Medavie au 1-844-949 3809.

Si vous choisissez d'interrompre votre couverture pour certains ou pour la totalité des avantages sociaux

- Cochez et paraphez les cases des pages 2 et 3 correspondant aux avantages sociaux que vous souhaitez interrompre.
- Datez et signez la page 3 une fois que vous avez fait vos choix.
- Envoyez une copie des pages 2 et 3 de ce formulaire **à Vestcor*** si vous choisissez d'interrompre votre couverture pour les régimes d'assurance-vie collective, d'invalidité de longue durée (ILD) et d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA).
- Envoyez une copie des pages 2 et 3 de ce formulaire à votre employeur (bureau des RH/Services de la paie) si vous choisissez d'interrompre votre couverture pour les régimes de soins médicaux, d'assurance voyage et de soins dentaires.
- La couverture prendra fin le dernier jour du mois pour lequel la dernière prime a été payée et sera ensuite suspendue. La couverture ne sera rétablie qu'à votre retour au travail.
- Vous renoncez à votre droit de soumettre une demande de prestations d'ILD et/ou d'exonération des primes.
- La garantie facultative pour maladie grave sera automatiquement maintenue. Si vous souhaitez interrompre la couverture ou l'annuler, vous devez appeler l'équipe des garanties facultatives de Croix Bleue Medavie au 1-844-949 3809.

Si vous décidez d'annuler le maintien de votre couverture à tout moment à l'avenir, vous devez en informer Vestcor* et votre employeur par écrit. Si vous annulez votre couverture, vous ne pourrez pas la rétablir avant votre retour au travail.

*Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor au 506-453-2296 ou 1-800-561-4012. L'adresse postale de Vestcor est C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1. Vous pouvez également communiquer avec Vestcor par courrier électronique à l'adresse suivante : info@vestcor.org.

IMPORTANT : Les informations transmises par courriel ne sont pas considérées comme protégées si elles ne sont pas cryptées. Si vous souhaitez envoyer ce formulaire par courrier électronique et que vous ne disposez pas d'une méthode de cryptage, veuillez contacter notre bureau afin d'envoyer ce formulaire électroniquement dans un format sécurisé

Octobre 2024 Page 1 de 3

Congé non payé ou Mis Sans partage des coût	e en disponil		employeur, de rem doit d'abord rempl	employeur, de remplir ce formulaire. Votre employeur doit d'abord remplir ses sections afin que vous soyez au courant de la prime totale requise.			
Nom				·			
Numéro d'assurance so	ociale (faculta	tif)	Numéro de référence de Vestcor OU numéro d'employé				
Employeur			Unité de négociation				
Type de congé : M	aladie 🔲 1	Maternité 🗌	Mise en disponibilité				
Début du congé (JJ/MM	/AAAA)		Fin du congé – si connu (JJ/MM/AAAA)				
Début de la mise en disponibilité (JJ/MM/AAAA)				Fin de la mise en disponibilité – si connu (JJ/MM/AAAA)			
No. de téléphone à privilégier (pendant le congé)				Courriel à privilégier (pendant le congé)			
Primes exigées lorsqu	ı'il n'y a pas (d'entente de	partage des co	oûts en place (Assuran	ce-vie collecti	ve, ADMA et ILD)	
Type de couverture	À re	mplir par l'em	ployeur	À remplir par l'employé(e)			
	Montant de la couverture (\$)	Prime mensuelle (\$)	Dernière prime payée (MM/AAAA)	Maintien de la couverture?	Initiales de l'employé(e)	Si oui – montant de prime exigé pour l'employé(e) (\$)	
Assurance-vie collective de base et ADMA*				Oui Non S.O.			
Assurance-vie collective facultative/ADMA				Oui Non S.O.			
Assurance-vie pour personnes à charge				Oui Non S.O.			
ADMA – couverture volontaire				Oui Non S.O.			
ILD (ne peut être maintenue pendant la période de mise en disponibilité)				Oui Non S.O.			
Les chèques postdatés mensuels pour mainter collective, de l'ADMA ou ministre des Finances, d	nir la couvert u d'ILD doive datés du 1er j	ture de l'assu nt être <u>libell</u> our de chaqu	irance-vie <u>és à l'ordre du</u> ue mois	Paiement total me	nsuel (\$)		
et envoyés à l'adresse s	uivante (à re	mplir par l'em	ployeur): _				
Paiement des primes c	i-joint pour	le(s) mois de	:				
Notes supplémentaire	s:						
*IMPORTANT! La couve de l'assurance-vie colle							
Initiales de l'emplové :		Initiales	de l'employeu	••			

Primes exigées lorsqu'il n'y a pas d'entente de partage des coûts en place (Soins médicaux, assurance voyage et soins dentaires)										
Type de couverture	À remplir par	r l'employeur	À remplir par l'employé(e)							
	Prime mensuelle (\$)	Dernière prime payée (MM/AAAA)	Maintien de la couverture?	Initiales de l'employé(e)	Si oui – montant de prime exigé pour l'employé(e) (\$)					
Soins médicaux et assurance voyage			Oui Non S.O.							
Soins dentaires			Oui Non S.O.							
Les chèques postdatés mensuels ou les mandats postaux mensuels ou l'autorisation de prélèvement par débit/chèque pour maintenir la couverture des soins médicaux, assurance voyage et soins dentaires doivent être faits selon les instructions de votre employeur, datés du 1er de chaque mois, et envoyés à votre employeur à l'adresse (à remplir par l'employeur): Paiement des primes ci-joint pour le(s) mois de : Notes supplémentaires :										
Signature de l'emp										
Signature de l'employeur :										
Signature de l'emp	loyé(e)									
 La possibilité m'a été offerte de maintenir ou non la couverture des avantages sociaux durant ma période de congé non payé ou de mise en disponibilité. Je comprends que toute couverture que je choisis de ne pas maintenir prendra fin le dernier jour du mois pour lequel la dernière prime a été payée et sera ensuite suspendue. La couverture ne sera rétablie qu'à mon retour au travail. Les chèques retournés pour provisions insuffisantes entraîneront la suspension (pour un congé) ou la cessation (pour une mise en disponibilité) de la couverture, le cas échéant CONSENTEMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE: Les renseignements personnels recueillis au moyen du présent formulaire seront utilisés par Vestcor aux fins suivantes: identifier le participant et son employeur; mettre en place le maintien ou la résiliation (le cas échéant) de la couverture offerte au participant par les avantages sociaux et confirmer son admissibilité; retenir le montant approprié du compte bancaire du participant (le cas échéant); communiquer avec le participant ou l'employeur lorsqu'il le faut; et, enfin, s'assurer que le 										
régime d'avantages sociaux au ministère des Finances communiquez avec l'équip téléphone (506-453-2296 o	x est administré dans le et du Conseil du Trésor. e des Services aux partio ou 1-800-561-4012) ou pa protection des renseigne	respect de ses documer Si vous avez des questic cipants de Vestcor par la ar courrier électronique	ticipant ou l'employeur lors nts constitutifs. Les renseigr ons concernant la collecte e a poste (C.P. 6000, Frederict (info@vestcor.org). Vous pi dresse vestcor.org/renseign	nements pourraie t l'utilisation de co on, Nouveau-Brui ouvez également ements-personne	nt être communiqués es renseignements, nswick, E3B 5H1), par prendre connaissance de					

Octobre 2024 Page 3 de 3